

LE PRECURSEUR

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



50 centimes

1 franc pour 3 mois

2 francs pour 6 mois

4 francs pour l'année

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Le **PRECURSEUR** donne les nouvelles
23 ou 30 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE

À LYON, rue du Garet, n° 5, au 2°
À PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LYON, 29 septembre.

M. Dupin n'est pas de retour à Paris, ainsi que l'avait annoncé le *Journal des Débats*. Nous ne concevons guère comment cette feuille, qui est si bien instruite de tous les petits secrets d'intérieur ministériel, a pu commettre une erreur aussi grossière. — Un autre journal racontait le même jour, dans les plus grands détails, les entretiens et les visites qui avaient eu lieu à l'occasion de l'arrivée de ce personnage.

On dit aujourd'hui que les chances d'un cabinet Dupin se sont beaucoup affaiblies. — Nous ignorons quelles conditions si difficiles on peut faire à M. Dupin pour qu'il refuse l'entrée du cabinet. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'on sera forcé de l'accepter; car nous ne savons trop qui se placera à la tête du prochain ministère. — Le cabinet actuel est mort et abandonné de tous ceux qui lisent dans un avenir de trois semaines; il en faut un autre pour l'ouverture de la session.

Qui prendrait-on, sinon M. Dupin?

Peut-être M. Decazes: mais la royauté quasi-légitime n'en est pas encore là tout-à-fait, et sans doute on craindrait que ce choix ne parût trop contre-révolutionnaire à la prochaine chambre, et qu'il n'obtînt pas la majorité.

M. Dupin est donc toujours le ministre probable.

MM. les convives pour le banquet Garnier-Pagès, dont les toasts ont été adoptés par la commission, sont invités à se présenter à la tribune lorsqu'ils y seront appelés pour les prononcer.

Ceux qui n'auraient pas été appelés, et qui néanmoins en auraient soumis, pourront se présenter demain lundi chez moi pour les réclamer.

Le secrétaire de la commission des toasts,

REVERCHON, quai de la Beleine, n° 16.

Un de nos correspondans nous écrit de Carlsruhe la lettre suivante:

La diète de Francfort est éblouie par ses premiers succès; elle marche en aveugle dans la voie de réaction tracée par Metternich et Auclillon. Il ne lui suffit plus de jeter dans les prisons la fleur des écrivains d'Allemagne et d'imposer aux organes de l'opinion une ignoble censure; elle est allée plus loin, elle supprime les journaux dociles à la censure; elle bannit du territoire allemand d'honorables écrivains qui se permettaient une controverse soit contre les idées de la diète, soit en leur faveur. Peu lui importe, elle veut que toute discussion soit supprimée. On chercherait en vain dans les annales de l'Allemagne une époque où notre nation, quelle que fût sa patience, eût supporté un pareil joug. On doit s'attendre à l'étonnement et aux sarcasmes des peuples étrangers qui nous accuseront de lâcheté, et ce reproche sera d'autant plus poignant pour notre jeune génération, que ce sera un reproche mérité.

Toutefois, après avoir assumé pour l'Allemagne la part du blâme qui lui convient, et sans prétendre excuser l'inaction qu'elle conserve dans ces graves circonstances, il nous reste un autre devoir à remplir, c'est de dévoiler les hommes d'Etat étrangers, complices de nos malheurs que nous n'aurons pas su seuls à déplorer. Pendant plus de deux ans, l'Allemagne a soutenu une lutte bien utile à la France; le gouvernement français qu'a-t-il fait pour l'appuyer ou du moins pour ne pas lui faire expier un service rendu? Ah! certes, lorsque la résistance allemande paraissait être sûre du succès, les feuilles de votre cabinet lui accordaient parfois des mots flatteurs et de ces encouragemens qu'on prodigue quand il n'y a qu'à gagner et rien à perdre; mais la résistance allemande une fois vaincue, on ne lui accordait pas un mot de compassion. Car, sachez-le bien, toutes ces notes dont nos journaux d'Allemagne ont parlé, et dans

GRAND-THÉÂTRE.

Avouons-le, c'est une pénible tâche que celle d'avoir à rendre compte de tant de débuts. A peine pouvons-nous reprendre haleine; et nous en aurions besoin; car nous souffrons et nous tremblons devant des artistes qui souffrent et tremblent. Leur supplice en est un pour nous qui partageons leur émotion; et pour nous servir ici d'une expression délicieuse de Mad. de Sévigné, nous avons mal à leur poitrine.

Molière, notre grand comique, notre grand moraliste, notre grand philosophe, faisait les frais du spectacle de mercredi. On jouait *Tartufe* et le *Dépit amoureux*. *Tartufe* est un des rôles les plus profonds et les plus difficiles de notre théâtre; *Tartufe* se possède, il s'écoute parler; il a toujours un but caché; son amour pour Elmire ce n'est point de l'amour, c'est de la brutalité. Ce sont des sens et non le cœur qui animent cette voix. Écoutez-la, elle promet du plaisir sans peur. C'est une déclaration raisonnée et impudique, c'est l'éloquence de la bestialité. Ainsi donc, pas de voix chaleureuse, pas de précipitation dans le débit et dans le geste. Voilà ce que je soumetts à Delacroix qui abordait ce soir-là son nouvel emploi.

On a revu avec grand plaisir Cassard, acteur plein d'esprit et de vérité. Les applaudissemens qui l'ont accueilli à son entrée l'ont suivi à travers le théâtre d'Orgon qu'il joue avec un grand talent. M. de Longueyroux a eu de la part dans ses deux rôles de soubrette.

lesquelles le cabinet français aurait invoqué la justice ou du moins la clémence de la diète, n'ont jamais existé. Bien au contraire, tandis que le *Journal des Débats*, entraîné sans doute par l'opinion de toute la France, hasardait des critiques contre des protocoles de Francfort, vos ambassadeurs ont tenu un autre langage, et comme si le silence n'avait pu suffire, ils ont formellement consenti aux mesures fédérales. Or, lorsque les patriotes d'Allemagne sont menacés d'un côté par trois puissances absolutistes, et d'un autre côté sacrifiés par un cabinet auquel ils ont rendu des services, il ne leur est assurément pas très-facile de se tirer tout seuls de l'embarras.

Il importe de citer deux cas dans lesquels le cabinet français aurait pu décider du sort de l'Allemagne; deux fois il a manqué à cette brillante tâche.

Lorsque Louis-Philippe voyageait en Alsace, le roi de Wurtemberg se rendit à Strasbourg pour complimenter le puissant voisin. Il était en même-temps invité par divers princes d'Allemagne à sonder les sentimens de Louis-Philippe, et dans le cas où il montrerait le dessein de s'occuper des affaires allemandes, de conclure avec lui des alliances. Tel ne fut pas le résultat de l'entrevue des deux princes. A peine de retour à Stuttgart, le roi de Wurtemberg écrivit à ses cousins de Bavière et autres, pour les prier de la part du roi des Français de lui garder leurs sentimens, et dès lors tous ces princes, y compris le roi de Wurtemberg, passèrent du côté de l'Autriche et de la Prusse, qui leur faisaient des demandes tout autrement énergiques.

Il y a peu de mois le grand duc de Bade s'est adressé au cabinet français pour demander si on le soutiendrait dans le cas où il refuserait de signer des protocoles de la diète, contre la charte badoise. Le cabinet français a fait une réponse évasive, et le grand-duc de Bade a signé: sa signature a entraîné celle de la Hesse; et c'est par suite de ces exemples donnés par des princes dont les pays étaient au paravant les plus constitutionnels de l'Allemagne, que toutes nos libertés sont aujourd'hui abolies.

Au reste, c'était peut-être générosité de la part du cabinet français que de ne pas promettre son appui aux libéraux d'Allemagne; s'il avait promis, aurait-il été fidèle à ses engagemens? L'a-t-il été envers l'Italie? et qu'est devenue la promesse de la nationalité de la Pologne!

Nous concevons que les Français attendent impatiemment un revirement du cabinet et du système des Tuileries; mais bien certainement nous l'attendons avec bien plus d'impatience encore. Aussi long-temps que la France gémissait sous le joug du 13 mars, l'Allemagne doit renoncer à toute résistance contre la diète. Sans appui français, elle serait écrasée par trois puissances; si elle obtenait la promesse d'un appui, elle serait trahie. Viennne un cabinet français, éclairé sur la position de son pays, un cabinet persuadé qu'il faut à la France de sincères alliés, un cabinet enfin assez hardi pour prendre des engagemens et assez probe pour les accomplir, viennne ce revirement de la politique française, l'Allemagne alors se lèvera comme un seul homme contre la tyrannie; plus elle a rongé le frein, plus elle sera impatiente de s'en débarrasser; plus les ordonnances de la diète seront despotiques, plus grande sera la masse de ses adversaires; en un mot, les réparations des griefs de la France seront le signal de l'émancipation de l'Allemagne.

C'est là aussi le secret des machinations que les ambassadeurs des puissances absolues ne cessent de poursuivre près le cabinet des Tuileries. Il leur faut un ministère anti-national en France, pour que leurs maîtres puissent tenir l'Allemagne sous la férule.

M. Dupin, au lieu d'être à Neuilly ou à Paris, et d'avoir accepté la présidence, est décidément encore dans la Nièvre, et il a refusé positivement, dit-on, d'entrer dans le conseil avec tel ou tel porte-feuille, avec ou sans condition.

Mad. Berger s'est montrée à nous pour la première fois dans le beau rôle d'Elmire. Elle dit avec justesse; son jeu est décent, ses manières sont nobles et distinguées; elle a de l'aisance sur la scène. Il est fâcheux que sa figure qui, vue de près, est jeune et spirituelle, perde un peu de cette jeunesse devant la rampe. Nous lui conseillerons de faire saillir davantage son dialogue pour éviter cette monotone uniformité que nous avons remarquée parfois dans Elmire. M. de Mathis a terminé ses débuts avec bonheur. Elle a joué Marianne et Lucile avec ame et délicatesse.

Un organe pur, une figure et des manières agréables, tel est M. Welsh que nous avons applaudi, il y a quelques jours, à côté du chaleureux Firmin. M. Welsh a un présent qui promet un bel avenir. Qu'il se défende des flatteurs et de la voix de l'amour-propre.

Décidément, dans l'intérêt de ses camarades, Dubo devrait abandonner la comédie. Il n'y a pas d'illusion possible avec lui. Entrées et répliques il manque tout. Nous l'attendons dans les Colins; peut-être sa voix sera-t-elle pour nous une compensation. Il nous la doit.

M. Dupré est une connaissance qui nous revient; on s'est rappelé lui avoir vu jouer le *Possédé* avec une verve bien soutenue. Il a reparu dans *Gros René* du *Dépit Amoureux*. Son débit est assez mordant, assez incisif. Cet acteur, dont le succès n'a pas été contesté un instant et que les ris et les applaudissemens ont accompagné jusqu'à la fin de la pièce, fera

Mme Dupin a été tellement fatiguée des visites de ses amis et des curieux, qu'elle a quitté Paris où elle était revenue et qu'elle s'en est retournée bien vite à la campagne.

(Messager.)

On lit dans le *Messager*:

La conférence de Londres a eu une réunion vendredi dernier; elle a duré depuis deux heures jusqu'à sept heures et demie du soir. Immédiatement après la séance, tous les ambassadeurs ont expédié non des courriers ordinaires à leurs cours, mais attachés à l'ambassade. L'ambassadeur de Russie a envoyé le baron Krudener à Paris, et M. Beaucharo, consul russe d'Hambourg, à Saint-Petersbourg.

Il n'y a pas eu de réunion samedi; mais une autre séance a eu lieu lundi. On dit que les ambassadeurs des trois cours du Nord n'ont point approuvé la dernière note du roi de Hollande; mais ils ont annoncé en même temps qu'ils ne donneraient point leur consentement aux mesures de rigueur que l'on voudrait employer.

On assure que le roi Léopold, dans le cas où Guillaume n'accepterait point la dernière offre faite par lord Palmerston dans un temps limité, demanderait que le traité du 15 novembre fût exécuté. On dit aussi que Léopold a consenti aux conditions proposées par lord Palmerston, parce qu'il a la promesse qu'en cas de refus de la part de la Hollande, l'Angleterre agirait contre le roi Guillaume.

Nous recevons d'Espagne une série de lettres de différentes dates et de différens lieux, où l'on trouve quelques particularités sur la maladie du roi: nous en extrayons les passages suivans qui serviront à éclaircir les bruits qui ont été transmis ici sur la mort de Ferdinand:

Saint-Ildefonse, 14 septembre, 11 heures du soir.

» Le roi est très-mal; on l'a changé de lit cinq fois dans la journée. On vient de lui appliquer plusieurs vésicatoires. Tous les ministres arrivent ici à présent. On attend à chaque minute le duc de l'Infantado et le duc de San-Fernando, qui doivent, dit-on, faire partie du conseil de régence. On dit ici que tout est en combustion à Madrid. Il y a là sans doute beaucoup d'exagération.

Madrid, 15 septembre, 10 heures du soir.

» La gazette d'aujourd'hui 15 nous annonçait, dans le bulletin, signé *Castello* et *Aso-Travieso*, médecins de S. M. que le roi était en pleine convalescence. Vers onze heures du matin, on a même crié un supplément extraordinaire à la gazette, supplément dans lequel on annonçait, en deux lignes, que le roi était beaucoup mieux. Mieux que quoi? se demandait-on; mieux que d'être en convalescence? Cette gaucherie du cabinet de Saint-Ildefonse a excité l'attention.

Saint-Ildefonse, 16 septembre, à minuit.

» Le roi a été administré ce matin à onze heures. Il n'y a plus d'espoir: le roi est au plus mal. On le soutient assis sur son lit. Il peut à peine respirer. Je viens de rencontrer le chirurgien de Chacon, l'un des valets-de-chambre du roi; il m'apprend qu'on vient de donner l'extrême-onction à S. M. Il est onze heures du soir: les rues sont pleines de monde. On craint que le roi ne passe pas la nuit. Je ne sais où l'on en veut venir avec toutes les mesures prises par le cabinet. Il semble qu'on est décidé à cacher la mort du roi. Mais le pourra-t-on pendant plus de quelques heures?

Madrid, 17, septembre, 8 heures du soir.

» J'ajouterai aux détails que je vous ai donnés dans ma lettre du 15, que les députés des treize provinces qui composent à Madrid le comité permanent des états-généraux, ou anciens cortès, ont été également mandés à Saint-Ildefonse. Madrid jouit encore de la plus grande tranquillité; mais elle peut être troublée d'un instant à l'autre. Les personnes bien informées croient qu'on a des raisons pour cacher la mort du roi aussi long-temps qu'on le pourra. A midi, le bruit général était que le roi avait cessé de vivre aujourd'hui à quatre heures du matin. A une heure après-midi, le corrégidor de notre capitale a fait afficher à la porte du Soleil, place connue pour être le rendez-vous de nos oisifs, que le télégraphe de Madrid à Saint-Ildefonse avait besoin de réparations. Cette annonce maladroite de la cessation de toutes nouvelles de la cour a été pour nous la confirmation de la mort du roi. Cependant, la course des taureaux, qui avait été contremandée, vient, sur un ordre de l'alcade de

bien de ne pas se livrer à la charge et à la grimace.

Nous avons revu le *Barbier de Séville*, auquel Dabadie a enlevé quelque chose de sa semillante légèreté et de sa franche gaieté. Mais nous avons retrouvé cette voix pure et fraîche qu'il nous avait fait entendre dans le bailli de la *Pie voleuse*. Le public a témoigné à ce jeune artiste toute sa satisfaction de le revoir au milieu de nous.

Cœuriot se sacrifie au répertoire de l'administration, aux exigences des débuts. Il attaque des rôles qui sortent de son genre de voix, et le public ne lui tient compte ni de ses efforts, ni de sa complaisance.

Serda et Baptiste ont fait tous deux preuve de talent. Jamais nous n'avons eu d'aussi belles basses tailles; Serda surtout étonne par la largeur de ses sons, leur timbre et leur pureté.

Mlle. Alceste est admise; elle était digne de l'être. Son chant a de l'étendue et de l'éclat, sa prononciation est pure et ne vous laisse perdre aucun mot du poème. C'est un avantage très-grand pour ceux qui, comme moi, tiennent aux paroles quelque mauvaises qu'elles soient.

Lorédan est un élève du Conservatoire qui vient faire ici ses premières armes. Son rôle des *Visitandines* nous a révélé une jolie voix et une bonne méthode; la timidité affaiblissait un peu ses moyens, mais nous espérons qu'avec l'habitude de la scène il développera toutes ses ressources.

L. B.

la cour, d'être autorisée de nouveau. J'ai vu passer les volontaires royalistes se rendant au grand cirque comme à l'ordinaire. Quand notre patrie est exposée aux plus grands désastres, veut-on nous réduire toujours au *pan y toros* (du pain et des taureaux). (Courrier Français.)

On lit dans la *Quotidienne* :

Il paraît que l'histoire de la malencontreuse dépêche de Bayonne a donné lieu à Louis-Philippe d'insister sur une des conditions de l'avènement de M. Dupin.

Ainsi Louis-Philippe entend prendre directement et exclusivement connaissance des nouvelles télégraphiques, et nous pouvons même assurer que, pour plus de sûreté, il a été proposé de placer un télégraphe SUR LES TUILERIES !

On lit dans le même journal :

Quelqu'un faisait observer à une personne initiée aux secrets politiques, qu'on avait inséré bien légèrement au *Moniteur* l'avis de la mort de Ferdinand.

« Cela n'est pas étonnant, répondit-on ; il n'y a plus ici de direction, ni de cabinet, et chacun fait publier les nouvelles comme il l'entend. »

La lettre suivante a été adressée au *Courrier de Lyon* qui a refusé de l'admettre dans ses colonnes.

A M. le rédacteur du *Courrier de Lyon*.

Roussillon, 26 septembre 1832.

Monsieur,

Un prétendu électeur de Roussillon qui a soin de garder l'anonyme, sans doute pour écarter de lui la honte qui s'attache à un écrit mensonger, a fait insérer dans votre journal du 18 de ce mois un récit de la réception qui a été faite à M. Garnier-Pagès à son passage à Roussillon. Notre devoir, à nous patriotes qui avons fêté un député patriote, sans craindre la colère ministérielle impuissante contre nous, c'est de démasquer la fourbe et l'imposture, c'est de rétablir les faits dans toute leur exactitude.

Nous n'avons été avertis de la visite de notre honorable mandataire que la veille, par un de nos amis de Vienne. Le temps nous manquait pour rien décréter et surtout pour visiter et convoquer les 65 électeurs et les désœuvrés du canton ; et malgré notre zèle et notre ardent patriotisme, nous avons éprouvé le regret de ne pouvoir inviter que quelques personnes assez rapprochées pour recevoir à temps notre invitation. Celles sur qui nous comptions se sont rendues avec empressement ; les autres auraient dû comprendre que nous n'agissions à leur égard que par des motifs d'urbanité et de politesse que l'on observe entre voisins, quelle que soit, du reste, la nuance d'opinion politique.

Quant à la relation de la fête proprement dite, elle est aussi menteuse que celle des préparatifs de cette fête. Un banquet a été offert au député *Jeune France* au café du Cercle, chez le sieur Pollot, que l'anonyme croit sottement avilir en l'appelant *cabaretier*. Malgré le peu de temps qui nous était accordé, dix-sept personnes assistaient au banquet, M. Pagès faisait le dix-huitième ; parmi ce nombre étaient onze habitants du canton, les autres étaient d'honorables citoyens de Beaurepaire qui avaient accompagné le jeune député.

Le banquet a été splendide autant que pouvait l'être un banquet commandé le matin seulement ; d'ailleurs, nous n'avons jamais songé à le mettre en parallèle avec une fête devenue historique, où l'on a dépensé sept mille francs pour recevoir vingt-cinq notabilités aristocratiques de tout un département.

Nous avons ensuite accompagné notre héros jusqu'au Péage ; nous sommes entrés au café où l'on s'est enfermé sous clé, dit l'anonyme. Deux mots suffisent pour faire tomber cette plate assertion ; la porte de la salle n'a ni serrure ni verroux, elle est restée constamment ouverte à tout venant.

Nous méprisons l'injurieuse qualification dont nous gratifie l'anonyme. Des désœuvrés ne sont pas ceux qui, dérochant quelques instans à leurs occupations journalières, viennent faire connaissance avec leur mandataire, lui demander compte de son mandat et lui confier leurs besoins comme citoyens, leurs espérances et leurs vœux. Le vil espion qui nous guettait, le compère qui l'attendait pour rédiger son rapport et le personnage plus éminent qui a reçu et renvoyé ce rapport à la presse, voilà, à notre avis, les véritables désœuvrés.

Comme l'anonyme répugne à d'honnêtes citoyens qui n'ont crainte de se compromettre en écrivant la vérité, nous vous prions, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer nos noms au bas de cette lettre.

Recevez, etc.

Signés : F. PIOCHE DE LAUNOY, VINCENT, VERDAT, MOUCHIROUD, A. ANDRÉ, H. GARÇON, RICHARD, RAFFARD, MARLHIER, DOREL, GUERRIER.

Au Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 29 septembre 1832.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien publier dans votre plus prochain numéro la lettre suivante que j'adresse au *Courrier de Lyon*.

A M. le Rédacteur du *Courrier de Lyon*.

Monsieur,

Je vous invite à vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro la réponse suivante à l'article que vous avez publié dans votre feuille de ce jour, relatif à la réception faite à M. Garnier-Pagès dans le canton de Meyzieux.

L'arrivée inattendue de cet honorable député dans ce canton a privé les électeurs patriotes de fêter leur fidèle mandataire comme ils en avaient l'intention.

Le jour de son arrivée à Meyzieux plusieurs patriotes, ayant promis de se trouver à une réunion de parens et d'a-

mis, ont tellement sollicité leur courageux représentant de visiter l'électeur chez lequel ils se rendaient, qu'il a bien voulu céder à leurs instances.

M. Courvoisy, dont les opinions libérales ne se sont jamais démenties, a été très-flatté de l'honneur que lui a fait M. Pagès, il a vivement regretté de n'avoir pas été prévenu de son arrivée et plus encore du peu d'instans qu'il lui a accordés.

Quelle autre réception pouvait-il faire à l'un des défenseurs de nos libertés, et à l'un des amis de plusieurs membres de sa famille.

Agréez, etc.

COURVOISY fils.

On lit dans la *Révolution* :

« Ce matin, un étrange spectacle a été donné aux habitans du faubourg Saint-Germain.

« Un citoyen, d'un aspect calme et vénérable, se promenait entre neuf et dix heures, rue de Tournon, à pas lents et les yeux baissés. Ses vêtemens d'un drap fin pendaient de tous côtés en énormes lambeaux, et comme déchirés par des coups de sabre. La chair se montrait à nu en plusieurs endroits. De temps en temps ce citoyen se retournait, et relevant le bas de son pantalon, faisait voir aux passans étonnés une large blessure encore saignante qu'il avait auprès du tibia de la jambe droite. Un de nos collaborateurs qui se trouvait dans ce quartier, s'est approché de lui, et, après lui avoir, avec des marques de sympathie, demandé l'explication de sa conduite, il en a obtenu les paroles suivantes :

« Je me nomme Durfert, j'exerce la profession d'avocat, et ma demeure est rue de Tournon, n° 2, à cette porte cochère que vous voyez. Après avoir mûrement pesé l'état actuel des choses, j'ai mis au rang de mes convictions que je devais, jusqu'à nouvel ordre, m'abstenir de faire partie de la garde nationale. En conséquence, condamné deux fois à la prison par le conseil de discipline, j'ai subi mes deux jugemens sans me plaindre. Je comptais qu'aux termes de la loi l'on me laisserait enfin en paix après m'avoir rayé des contrôles, lorsque ce matin des gardes municipaux sont venus violemment m'arracher de ma demeure, et comme les lois et la charte à la main je refusais de les suivre, ils se sont jetés sur moi le sabre nu et m'ont mis dans l'état où vous voyez. Ce n'est pas tout, comme j'étais tombé sur le parquet frappé de plus d'une blessure, ils m'ont mis les poucettes aux mains, et me saisissant par la cravatte jusqu'à me faire jaillir le sang par les yeux, ils m'ont fait descendre ainsi les escaliers quatre à quatre et m'ont conduit à leur corps de garde, d'où ils m'ont enfin fait sortir, n'osant sans doute plus me garder.

« Tels sont, monsieur, les faits que je livre à mes concitoyens. Je crois avoir fait acte de courage civique ; j'ai voulu parcourir le quartier comme vous me voyez, afin de montrer à tous comment, au péril de ses jours, on doit résister à l'oppression. Et maintenant que j'ai fait mon devoir, je rentre, car je me sens défaillir et je ne saurais aller plus loin. »

« A ces mots M. Durfert est entré, en se traînant, dans son habitation, rue de Tournon, n. 2, après avoir salué de la main la foule qu'avait amassé autour de lui cet accident extraordinaire. »

Il y a eu quelques désordres à Toulon le 25 septembre, à l'occasion de l'arrivée de M. Portalis, député. Quelques arrestations ont été faites.

Voici ce que dit l'*Eclair* du 27 :

Hier, plusieurs des personnes qui avaient fait partie des rassemblemens de la veille, ont été arrêtées et renfermées au palais de justice. Dès que cet événement a été connu, plusieurs jeunes gens se sont portés au parquet de M. le procureur du roi, réclamant la mise en liberté des prisonniers. Sur le refus de ce magistrat, des attroupemens ont eu lieu qui n'ont été dissipés une première fois qu'avec peine, et pour se montrer sur le soir plus nombreux, et demandant avec plus d'énergie la mise en liberté des prisonniers, menaçant de briser les portes de la prison, s'ils n'obtenaient cette mise en liberté. Sans examiner ici la validité des motifs qui ont motivé les poursuites de M. le procureur du roi, nous blâmons l'arrestation des citoyens contre lesquels il a dirigé des poursuites. Moins de rigueur eût été plus à propos, selon nous. Ce sont les arrestations qui ont jeté l'irritation parmi les patriotes, et qui ont occasionné les scènes fâcheuses de hier soir. Toutefois, cette rigueur de M. le procureur du roi est loin de justifier l'acte de ces jeunes gens, qui, au mépris des lois, prétendent imposer leur volonté pour règle de conduite aux magistrats. Et après tout, à quoi ont abouti ces cris, ces rassemblemens, ces tentatives pour faire mettre en liberté les personnes arrêtées ? A rien autre qu'à compromettre davantage ceux qu'on voulait arrêter.

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est enfin parvenu à dissiper le rassemblement : deux sommations ont été faites par M. le commissaire de police et sur l'ordre de M. le procureur du roi. Mais M. le procureur du roi n'a fait faire que ces deux sommations ; il comprenait que la troisième devrait être immédiatement suivie de l'emploi de la force armée, et il ne voulait sans doute pas en venir à cette extrémité. En cela nous devons l'approuver. La foule a fini par céder aux exhortations des officiers de la garde nationale qui se trouvaient là, et s'est peu à peu écoulée.

Il est quatre heures et demie ; l'autorité paraît avoir enfin compris la nécessité de convoquer la garde nationale. Le tambour bat le rappel au moment où nous écrivons ces lignes. On craint pour ce soir de nouveaux désordres.

Les garçons boulangers se sont réunis, dit-on, pour convenir de ne plus pètrir. Nous ne donnons ceci que comme un bruit auquel nous n'ajoutons point foi ; mais nous sommes persuadés que, s'il avait quelque fondement, l'autorité saurait prendre les mesures convenables dans une pareille occurrence.

— Onze heures du soir : Les craintes que l'on avait ne se

sont pas réalisées. La tranquillité n'a pas été troublée un seul instant.

AVIS.

Lundi dernier, 24 septembre courant, un jeune homme appelé Antoine Onofrio s'est perdu à Givors.

Signalement : Agé de 6 ans, cheveux châtain clair, yeux noirs, teint clair, physionomie douce.

Il portait une redingote marron en circassienne, un pantalon à corsage à petits carreaux noirs, une chemise à col renversé, marquée A. O. Il avait des souliers à crochets et des bas gris.

Les personnes qui pourraient donner des renseignemens sur cet enfant sont priées de les adresser à la préfecture du Rhône, division de la police.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 27 septembre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

L'incertitude de la situation ne nuit pas seulement au cours des effets publics ; elle réagit sur toutes les affaires, et depuis le commencement de cette semaine, on n'a fait ici aucune transaction importante en marchandises. Les continuels oscillations de la politique, sur la paix et sur la guerre, mécontentent fort jusqu'aux personnes qui jusqu'ici avaient le plus fidèlement soutenu le système du juste-milieu. On annonce cet après-midi qu'il vient enfin d'être pris une résolution sur la question du ministère ; mais si ce qu'on dit est vrai, c'est encore un arrangement qui n'arrangera rien. M. Guizot serait nommé ministre de l'intérieur ; avec la présidence du conseil ; M. de Montalivet passerait au ministère des affaires étrangères avec M. Sébastiani ; et, ce qui est moins certain, M. Girod (de l'Ain) céderait le portefeuille de l'instruction publique à M. Bertin de Vaux, pour se porter de nouveau candidat à la présidence. Les doctrinaires, que cette combinaison ferait triompher, assurent que leurs amis, une fois munis de porte-feuilles, vont presser vivement la solution ; avant quatre jours, disent-ils, on apprendra de grands événemens, et ils laissent entendre qu'il s'agit de faire passer la frontière à l'armée du Nord.

— Vous verrez par les nouvelles de Londres que la conférence de lundi a été sans résultat ; il en aura été probablement de même de celui du lendemain.

— On a reproduit encore une fois la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, et les rentes perpétuelles ont baissé de près de 1 p. 0/0. Nos fonds ont également été en baisse. L'avènement de M. Guizot ne paraît pas de nature à consolider le gouvernement, et d'ailleurs, en laissant en-dehors du pouvoir M. Dupin, sans en avoir essayé, on se met en position d'être battu à plat à la première discussion. C'est ainsi, du moins, que l'on envisage cette nomination, et peut-être y réfléchira-t-on avant de la rendre officielle.

— On a apporté à la bourse des nouvelles défavorables à don Pedro. Je vous donne plus loin celles qui arrivent de Londres, et qui ne paraissent pas généralement mauvaises.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui plusieurs ordonnances. L'une d'elles nomme M. Ménard, avocat-général, aux fonctions de procureur-général près la cour de Grenoble, vacante par la nomination de M. Moyné, comme procureur-général à Rouen, où il est arrivé ces jours derniers. M. Macaire, conseiller à la cour royale de Poitiers, est nommé président de chambre à la même cour en remplacement de M. Parigot, qui n'a pas voulu signer l'arrêt relatif à la duchesse de Berry ; M. Thérêt, juge au tribunal de Poitiers, est nommé conseiller en remplacement de M. Roguet, démissionnaire pour la même cause.

— Les journaux de Bruxelles paraissent ne pas croire à de prochaines hostilités. On s'occupe dans cette ville de préparatifs de fête. D'après les lettres du 25, le roi, la reine et le duc étaient partis pour passer à Denderleuw une grande revue du corps d'armée commandé par le général Clapp, et qui est fort d'environ 10,000 hommes. Le général Baurtrand est reparti pour Paris.

— La *Gazette de Madrid* annonçait hier quelques avantages remportés par les troupes de don Miguel devant Oporto ; les lettres de Lisbonne du 15, reçues par Bayonne, parlent de propositions d'arrangement que don Pedro aurait faites à son frère, à la suite de cet échec, par l'entremise de lord Russel, chargé comme on sait d'observer la conduite de l'Espagne dans la lutte entre les deux frères. Ces nouvelles, que donne aussi la *Sentinelle de Bayonne*, nous paraissent fort aventurées. Les journaux anglais ne peuvent tarder à nous apporter des nouvelles directes d'Oporto, qui réduiront à leur valeur les amplifications de la *Gazette de Madrid* sur la valeur des volontaires miguélistes.

— L'injuste répartition de l'impôt mobilier continue d'ex-citer un bien vif mécontentement à Nancy ; les plaintes sont très-nombreuses ; et il sera fort difficile de réaliser le montant de la cote.

— M. d'Humières, archevêque d'Avignon, a pris possession le 28 avril dernier du siège auquel il a été nommé, mais il n'était pas encore sacré ; il faut pour cette cérémonie l'assistance de deux prélats, et il n'avait pu trouver assez de bonne volonté parmi les titulaires des sièges voisins. Dans cette occurrence on a eu recours au St-Siège pour qui nous faisons assez pour qu'il fasse quelque chose pour nous, et par un bref spécial sa sainteté a autorisé M. l'archevêque d'Avignon à être sacré par un seul évêque à son choix. M. d'Humières, qui ne pouvait guère choisir, s'est adressé à M. l'archevêque de Carthagène, qui se trouvait à Aix, et le sacre a eu lieu dimanche dernier à Avignon. C'est la première fois qu'un prélat français s'est trouvé réduit à une pareille extrémité, par le mauvais vouloir de ses collègues, qui ont saisi avec joie cette nouvelle occasion de faire pièce à la révolution de juillet.

— Les dissensions intestines qui ont amené la dissolution du 4^e bataillon de la 12^e légion de la garde nationale parisienne, travaillent aussi la 5^e légion. Mais dans cette légion, ce n'est pas seulement un chef de bataillon, c'est le colonel, M. de Schonen, que l'on voudrait exclure : les hommes du juste-milieu sont d'accord avec ceux du mouvement pour écarter le député devenu procureur-général, et cela remonte comme dans la 12^e légion, aux journées de juin, à la suite desquelles M. de Schonen a fait un rapport que l'on a trouvé dépourvu d'impartialité. On attaque son élection devant le jury de révision, comme ayant été faite par scrutin de liste. L'affaire sera jugée le 29 de ce mois.

— On écrit de Lille, 26 septembre :
« Le mouvement de concentration de l'armée du Nord continue. Ainsi que nous l'avions dit, les bataillons détachés des 5^e et 8^e régiments de ligne ont rejoint ces régiments. La division de M. le lieutenant-général Sébastiani, forte d'environ dix mille hommes, est cantonnée dans nos environs, et peut, en moins de six heures, franchir la frontière. Les hussards de Chartres, qui sont de brigade avec les lanciers de Nemours, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir. Tous ces mouvements militaires animent singulièrement la physionomie de notre place; mais malgré ces préparatifs militaires et les bruits de guerre répandus, personne ne s'émue ni ne s'inquiète. Le juste-milieu est si pacifique, qu'on ne peut croire que ses démonstrations belliqueuses ne soient qu'une vaine parade. »

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Délits de la presse; lettre à un blessé de juillet, par M. Besnier.
La première section de la Cour d'assises, présidée par M. Naudin, a fait citer devant elle M. Ledieu, auteur d'un écrit dénoncé comme diffamatoire pour M. le maréchal Soult, M. Charles, imprimeur, et M. Charpentier, libraire.

M. Delapalme, avocat-général, annonce que M. Ledieu envoie de Ville-d'Avray un certificat du médecin de Sèvres, constatant son état de maladie, qui le met dans l'impossibilité absolue de paraître devant la cour.

La cour, vu la lettre du sieur Ledieu et le certificat par lui produit, duquel il résulte qu'il est dans un état de santé qui a déjà occasionné une première remise de l'affaire, renvoie la cause à l'une des prochaines sessions.

M. Besnier, instituteur, et M. Béthune, imprimeur, se sont ensuite présentés pour répondre aux inculpations dirigées contre le premier, comme auteur, et contre le second, comme imprimeur d'un écrit dans le sens légitimiste, et intitulé : *Troisième lettre à un blessé de juillet sur la révolution de 1830.*

M. Béthune déclare qu'il était au lit, malade, lors de l'impression de cette brochure, dont il lui a été impossible de prendre connaissance. Le nom de l'auteur et le nom de l'adresse du libraire éditeur se trouvant sur le titre, il n'a pas eu pouvoir être compromis. Il a dû avoir d'autant moins de défiance que M. Besnier, qui est instituteur, a déjà fait imprimer chez lui divers ouvrages qui n'avaient nul rapport à la politique.

M. l'avocat-général : MM. les jurés, dans les délits de la presse, ordinairement l'attaque se voile afin qu'elle puisse être moins facilement aperçue, ou que plus facilement elle échappe aux poursuites dont elle peut être l'objet. Ainsi, par exemple, si l'on fait une excitation à la haine et au mépris du gouvernement, on s'efforce d'envelopper cette excitation dans des expressions telles qu'une discussion au moins puisse élever devant vous sur la question de savoir si c'est le gouvernement du roi qu'on a attaqué, ou si l'on a usé seulement du droit de censure envers l'administration. Lorsque des offenses sont dirigées contre la personne du roi, ces offenses ne sont pas des outrages grossiers comme peuvent l'être les offenses dites dans la rue. On espère encore voiler ses intentions et les présenter comme une discussion permise, comme une expression de mécontentement, et non point comme des attaques criminelles; en un mot, on s'efforce de dissimuler le sens véritable de l'écrit pour le pouvoir justifier quand il sera inculpé.

L'auteur des *Lettres à un blessé de juillet* ne s'est point conformé à cet usage; dans son écrit rien n'est dissimulé, les offenses contre la personne du roi sont dans un langage grossier et digne de la rue. Aussi nous suffira-t-il de mettre sous vos yeux les passages incriminés et vous déciderez si la troisième lettre adressée par le sieur Besnier à un blessé de juillet ne renferme pas le triple délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, de provocation au renversement du gouvernement, d'attaque contre les droits que le roi tient du vœu de la nation française, et enfin d'offense envers la personne du roi lui-même.

L'organe du ministère public lit presque sans commentaires cet écrit dans lequel le gouvernement de droit établi par la révolution de juillet, est qualifié sans cesse de gouvernement de fait et de gouvernement usurpateur. Le roi des Français est appelé prince de l'insurrection élevé sur le trône à la suite d'émeute de rue, etc.; il l'accuse d'avoir enlevé le trône à des princes bienfaisants dont tout le tort est de n'avoir pas montré assez de fermeté. « Henri de Béarn, ajoute l'auteur, est plus grand dans son exil et plus roi dans sa pauvreté, plus digne de régner en définitive que Louis-Philippe avec toutes ses richesses et le château des Tuileries, et ce prince lui-même échangerait volontiers sa position contre celle de Henri de Béarn. »

M. Lauras, avocat de M. Besnier, s'étonne du reproche fait à son client par M. l'avocat-général de s'être servi d'un langage grossier, d'un langage ignoble, d'un langage qu'il serait aller chercher dans la rue; tel n'est pas le système de la polémique de M. Besnier, il a écrit sous l'inspiration d'une loi de finances de 1831, qui établissait la répartition de la plus onéreuse de la contribution mobilière contre la classe pauvre; telle a été l'injustice de cette loi qu'elle a été promptement rapportée. Il a traité cette question dans les deux premières lettres qui n'ont point été saisies, la troisième

seule a été déférée aux tribunaux; mais elle n'était pas plus coupable que les deux autres; elle ne contenait que le développement d'opinions permises, et une discussion sur la question de savoir quel principe doit prévaloir, ou le principe de l'hérédité, ou le principe de la souveraineté du peuple. M. Besnier est d'ailleurs un prévenu de peu d'importance; il ne demande qu'à retourner paisiblement au sein de sa famille qui le réclame, et à reprendre le cours de ses travaux, comme s'étant voué à l'éducation de la jeunesse.

Après une courte délibération du jury, M. Besnier a été déclaré coupable sur toutes les questions, et M. Béthune, imprimeur, acquitté.

La cour a condamné M. Besnier à six mois de prison et 6,000 fr. d'amende.

NOUVELLES.

On écrit de Lansanne :

« Les carlistes étaient chez nous babillant, épanouis, heureux, mystérieux, quelquefois menaçants; après l'événement de la mine à Berne, ils ont été ahuris, ébahis, et maintenant ils partent pour le midi de la France; ils y vont en sautillant et faisant des calembourgs. Tout annonce qu'ils vont chez eux faire du mal avec imprévoyance et frivolité, qu'ils ne réussiront pas, et qu'on les verra comme précédemment revenir, méprisant l'espèce humaine, qui le leur rend. »

— L'ex-maréchal Bourmont a passé mardi dernier à Genève, où il a été parfaitement reconnu. Entré par la porte Neuve, il est sorti par celle de Rive. Une foule considérable l'a suivi pendant ce trajet.

— On écrit de Cambrai que M. le maréchal Gérard a ordonné, dès son arrivée, que l'armée du Nord fût mise sur le pied de rassemblement. Elle ne sera sur le pied de guerre que lorsqu'il y aura lieu de passer la frontière.

— On écrit de Rouen, 25 septembre :

« Hier matin, le 61^e régiment a reçu l'ordre d'organiser ses trois bataillons, pour être prêt à marcher. D'après les instructions que contient cet ordre, les compagnies du bataillon de guerre doivent être complétées à cent hommes, et le quatrième bataillon, qui occupe Evreux, doit rentrer à Rouen. »

— On vient d'organiser un service d'estafettes entre Bruxelles et Paris, par lequel les gouvernements des deux pays se transmettront des nouvelles toutes les quatre heures.

Plusieurs employés de la direction générale des postes ont reçu, dit-on, l'ordre de partir.

— On lit dans la partie officielle du *Moniteur* d'aujourd'hui :

« Le roi vient de recevoir la réponse de S. M. l'archiduchesse de Parme à la lettre de notification du mariage de S. A. R. Madame Louise d'Orléans avec S. M. Léopold I^{er}, roi des Belges. »

— M. le duc Decazes est arrivé hier à Paris.

— L'ordonnance d'institution du comité de l'infanterie et de la cavalerie est signée et va, dit-on, être promulguée. Ce comité sera sous la présidence de M. le lieutenant-général Prével.

— La *Gazette de Metz* annonce que M. Bresson, nommé procureur-général à Metz, n'a pas accepté.

— On écrit de Perpignan, le 25 septembre :

On a retiré hier de la rivière le cadavre d'un maçon. On croit devoir attribuer cette mort à un acte de désespoir. Ses souliers, son chapeau et sa veste, qu'il avait posés avant de se jeter à l'eau, étaient tout près de l'endroit d'où on l'a retiré.

— Hier est arrivé le général Baudrand, dont le départ de Paris avait été retardé de quarante-huit heures. Il est parti immédiatement pour Lacken, d'où il est revenu avec le roi et S. A. R. le duc d'Orléans. Il est logé au palais. (*Emancipation.*)

— M. Charles de Brouckère, ancien ministre de la guerre en Belgique, qui, par un profond dégoût de la direction imprimée à la politique de son pays, a donné sa démission de député et d'aide-de-camp du roi, est en ce moment à Paris, où il recueille les détails les plus propres à faciliter la fabrication des nouvelles monnaies belges, dont il est directeur.

— On nous écrit de Perpignan, 19 septembre :

« La quarantaine sévère des quinze jours au lazaret de la Jonquières a presque interrompu nos relations avec l'Espagne. Le commerce de notre cité consistant en un échange de produits avec le pays, éprouve une stagnation d'affaire fâcheuse. La chambre de commerce a présenté une pétition au gouvernement pour le prier d'intervenir. On sait que la politique, plus encore que le choléra, a motivé ces mesures extraordinaires; c'est d'ailleurs un moyen pour les carlistes, dont le foyer est à Barcelonne, de conspirer en sûreté. Le gouvernement n'obtiendra rien. Ne serait-ce pas faire de la propagande que d'exiger la cessation d'un pareil état? Le juste-milieu est si scrupuleux! »

— Des poursuites sont dirigées concurremment à Marseille contre les porteurs de cravates vertes et contre les porteurs de cravates rouges. Le *Garde National* dit que huit de ces derniers ont été arrêtés et conduits devant le juge d'instruction.

— On écrit de Lille, 25 septembre :

« Des estafettes ont été envoyées hier aux bataillons des 5^e et 8^e régiments de ligne, en garnison à Saint-Omer, Aire et Béthune, pour leur porter l'ordre de se concentrer immédiatement sur Lille. Le bataillon du 5^e, qui était en garnison à Béthune, est entré hier soir dans nos murs. Les hussards d'Orléans, en garnison à Lille, ont reçu ordre de se tenir prêts à partir. »

— On écrit de Douai, 25 septembre :

« Le général d'artillerie Neigre est arrivé ici hier matin. L'ordre est donné aux batteries de se tenir prêtes au départ.
« Le 20^e léger est parti hier lundi. Le premier bataillon s'est rendu à Cyssoin et environs; le second, à Pont-à-Marcq et Leclain; le troisième bataillon, qui est à Arras, est arrivé hier à Douai, et en est parti aujourd'hui pour Orchies. »

— Les vétérans et les voltigeurs, qui étaient partis de Périgueux pour aller battre la forêt de Jaure, et s'emparer d'une bande de voleurs qui, disait-on, y était cachée, viennent de rentrer à Périgueux sans avoir fait aucune capture.

— Un orage affreux a éclaté le 6 de ce mois, à Aillac, près Sarlat. Les communes de Carsat, Calviat, Sainte-Julienne-de-Lampon, Peyrillac et autres communes environnantes, ont aussi beaucoup souffert de l'orage.

— M. Filhol-Camas, lieutenant de vaisseau, commandant le brick de l'Etat le *Faune*, lorsqu'il se perdit sur la côte du Mexique, a comparu, d'après les lois maritimes, devant un conseil de guerre à Brest.

Il a été démontré au conseil que M. Filhol-Camas était tout-à-fait irréprochable dans cet événement; en conséquence, le prévenu a été acquitté à l'unanimité.

— Le 20 courant, un commissaire de police, accompagné de M. Lefèvre, contrôleur des contributions de la ville de Versailles, s'est transporté au domicile du sieur P..., marchand de vins, rue Satory, à l'effet de rechercher des liqueurs fabriquées frauduleusement, et dans les perquisitions qui ont été faites, on a trouvé au premier étage, occupé par ledit sieur P..., un petit baril contenant environ 6,000 cartouches à balles par paquets de 12. Le tout a été saisi et transporté à la régie.

D'après l'étrange déclaration du sieur P..., ces cartouches proviennent de plusieurs régiments qui ont été en garnison à Versailles et lui auraient été vendus par les sergens-majors de ces régiments. La justice continue ses informations.

— L'autorité a fait traduire devant les conseils de discipline les gardes nationaux de Château-Salins et de Vic (Moselle) qui avaient escorté M. de Ludre, député de l'opposition, lors du voyage qu'il vient de faire dans l'arrondissement. Les gardes nationaux de Château-Salins ont été condamnés à douze heures de prison, ceux de Vic ont été acquittés.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 25 septembre. — Consolidés, 84 1/8.

Les membres de la conférence ont été invités à se rassembler aujourd'hui à deux heures. Nous apprenons que celle qui a eu lieu hier n'a produit aucun résultat. (*Courier.*)

— On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Lisbonne et de Porto; elles nous ont été apportées par le bateau à vapeur l'*African*, qui a quitté cette dernière ville le 17 courant. A cette époque, il ne s'était encore rien passé de décisif.

Une lettre particulière annonce que lorsque le paquebot mit à la voile les deux partis livraient un combat sérieux. Les constitutionnels avaient toujours bonne espérance, mais ils attendent avec anxiété des renforts pour leur petite armée.

Les troupes de don Pedro de toutes armes n'excèdent pas, dit-on, 6,000 hommes; on a beaucoup exagéré également le nombre des volontaires, et nous annonçons avec regret qu'un grand nombre de Portugais avait abandonné les drapeaux du regent. (*Idem.*)

— Après la conférence qui a été tenue vendredi, et dans le cours de laquelle la note de la Hollande fut présentée, lord Palmerston a dépêché, dit-on, des circulaires à tous les ministres du cabinet pour les inviter à se réunir.

La conférence d'hier a duré jusqu'à minuit; elle doit se réunir de nouveau aujourd'hui. (*Albion.*)

— L'escadre miguéliste était partie du Tage le 11 courant; mais ayant perdu son bateau à vapeur, lequel a sombré et péri corps et biens, et un de ses bricks ayant eu sa mâture brisée par un fort coup de vent, ce qui le laissait à la merci des vagues, elle avait essayé de virer de bord; Sartorius s'étant aperçu de cette manœuvre, s'y était opposé.

Les deux escadres avaient été vues au-delà du cap St-Vincent, on présume qu'elles voguaient vers Cadix.

BRUXELLES. — Bruxelles, 25 septembre. — Nous en sommes encore aux conjectures sur le grand mouvement qui se passe chez vous. On ne croit pas à une intervention sérieuse de la part de votre gouvernement, à moins qu'elle ne lui soit indispensablement nécessaire pour paraître avec convenance devant vos chambres. Alors ce serait son intérêt et non le nôtre qui le guiderait. Cependant s'il faisait le premier pas et si surtout, comme on le dit ce matin, des officiers français étaient déjà dans le Hainaut pour assurer les moyens de route des deux corps d'armée qui doivent venir de vos départements du Nord, il faudrait que MM. Soult et Sébastiani se résignassent à tenter un dernier effort pour obtenir un résultat avantageux, autrement cette seconde intervention, comme la première, ne vous procurerait que de la honte et à nous un tort moral et matériel qu'il nous serait difficile d'effacer.

Ainsi que je vous le mandais hier, la contradiction qui existe entre les mesures projetées par votre cabinet, les dispositions de celui de Londres et même celles de la conférence, est inexplicable. Chez vous, le juste-milieu semble être tout-à-fait décidé à la guerre. En Angleterre, au contraire, en vent une décision pacifique par la diplomatie, et on se refusera à nous accorder aucune espèce de secours autre qu'une observation sur l'Escaut, pour empêcher que sa libre navigation soit entravée, et une déclaration de sauve-garde pour la ville d'Anvers contre les hostilités du général Chassé.

Telle est encore aujourd'hui la conclusion des dépêches parisiennes, de la légation anglaise et celle de nombreuses lettres particulières venues de Londres.

On va même plus loin, en assurant qu'il a été notifié à Léopold de ne permettre, sous aucun rapport, l'entrée dans ses Etats d'une armée française, à moins de se voir abandonner par toutes les autres puissances et même de s'exposer à ce que quelques-unes se déclarent contre lui.

C'est à ce motif qu'on attribue le prompt départ du général Baudrand pour Paris, et celui tout aussi prochain de M. Ch. Lehon, qui ne doit cependant retourner à son poste qu'après une décision définitive sur les objets mis en discussion hier dans un conseil privé, à Lacken, et qui a été ajourné à ce soir.

— Le *Courier anglais* du 22 a produit ici une très-vive sensation par un article sur nos affaires, en ce sens qu'il annonce que, contrairement aux paroles solennelles de Léopold, celui-ci avait fait de nouvelles concessions. Depuis long-temps toutes les personnes bien informées le répétaient. On ne voulait pas le croire, parce que le langage du roi et celui de ses ministres paraissent trop exclusif d'une telle idée. De plus, on a encore été frappé de ce que le roi de Hollande demandait l'exécution des arrangements pris avec lui en juillet dernier.

Ceci est très-significatif, parce que notre gouvernement a toujours nié son adhésion à la note hollandaise du 30 juin, quand, ainsi que d'autres, j'avais la certitude que cette adhésion avait été donnée.

Maintenant il ne peut plus rester de doute sur la réalité des concessions et l'acceptation des propositions du roi Guillaume; seulement ce dernier point n'ayant pas été arrêté par un traité dans un délai donné, on avait changé sa forme en une convention de *statu quo* qui devait se prolonger jusqu'au printemps.

Ce qui donne d'autant plus de poids aux assertions du journal anglais, c'est qu'on sait de source certaine que l'article a été communiqué et rédigé par MM. van de Weyer et Stockmar. Aussi lui accorde-t-on beaucoup de crédit, et on le regarde sur tous les points de notre politique comme étant la pensée entière de Léopold.

— Les bureaux du ministère de la guerre et de l'état-major général sont en grande activité; des ordres, des instructions sont expédiés à chaque instant à tous les généraux commandans.

Les nouvelles des frontières hollandaises annoncent que l'armée est dans le plus grand calme, qu'elle ne fait plus aucun mouvement; et que même elle semble se disposer à rester pendant long-temps dans les positions qu'elle occupe.

M. Goblet, malgré les bruits de guerre, ne persiste que plus fortement dans son système de négociations directes avec la Hollande; il a même dit que le *statu quo* nécessaire pour amener à bien ces négociations serait convenu avant que le ministère français ait fait tous ses préparatifs pour entrer en campagne par terre et mettre sa flotte à la voile. Ce que vous pouvez tenir comme pour très-certain, c'est que notre nouveau ministre des affaires étrangères sacrifierait plutôt son pays que d'avoir des obligations à la France. Bien qu'il doive son élévation à l'éducation qu'il a reçue dans votre école polytechnique, il est peu de nos officiers aussi anti-français que lui.

Le roi, la reine et le duc d'Orléans sont sortis ce matin à six heures du Lacken pour Danderleu près d'Alost, où il y aura une grande revue de la division des Flandres, 3^e corps d'observation sous le commandement du général Clam; il s'y trouve environ 10,000 hommes de réunis tant infanterie que cavalerie et artillerie.

Toute la population de Bruxelles est à la porte de Flandres pour assister à l'ouverture du canal de Charleroi à Bruxelles; le premier bateau devait arriver à deux heures, il en est quatre et on ne voit rien. Les autorités civiles, judiciaires et grand nombre de militaires sont placés sous une tente à l'extrémité du canal. Il y aura grande cérémonie civile et religieuse. Le ministre de l'intérieur, M. de Theux, portera la parole. Deux curés béniront une écluse et le bateau-fête. Après, dîner de cent couverts.

HONGRIE. — Presbourg, 15 septembre.

D'après les nouvelles de Tregedin, la maison de détention de cette ville, qui depuis long-temps n'a reçu que peu de prisonniers, va être supprimée.

Le gouvernement a, par contre, affecté une somme de 200,000 sequins à la réparation de la forteresse.

On assure que les 600 prisonniers, nés dans les états de l'Eglise, et qui n'oseront jamais retourner dans leur patrie, seront transférés dans cette forteresse, où ils seront entretenus aux frais du gouvernement pontifical. Peut-être seront-ils employés aux travaux de la forteresse.

(Correspondant de Nuremberg.)

A la fin des vacances, nous croyons rendre le plus grand service aux parents qui veulent mettre leurs enfants en pension à Paris, en leur signalant l'institution de M. GUYET DE FERNEX, ancien professeur de rhétorique au collège de Louis-le-Grand, dont les élèves ont obtenu de si

nombreux et de si brillants succès cette année au concours général. Cette institution, la plus estimée de toutes aujourd'hui, est située rue Saint-Jacques, n° 282. Nous ne craignons pas de dire qu'elle a réalisé le problème de la perfection, sous le rapport de l'éducation morale et des études. Notre recommandation s'adresse surtout aux mères, qui ont si grand besoin d'avoir la conviction que leurs fils, éloignés d'elles, recevront tous les soins que réclame leur âge. L'institution GUYET DE FERNEX vaut à cet égard la maison paternelle. Un des médecins de Paris, attaché à la maison, est chargé de la partie hygiénique. Les minutieuses précautions de salubrité et de régime auxquels ont été soumis les élèves pen-

dant la durée du choléra, ont permis d'enregistrer un fait unique dans un pareil établissement, c'est que pas un seul enfant n'a été atteint de l'épidémie. Cette maison, malgré sa supériorité sur toutes les autres, est pourtant une des moins chères de Paris, c'est ce dont se peuvent convaincre les parents qui feront demander à M. GUYET DE FERNEX son prospectus. Tout ce que nous venons de dire nous est dicté tout à la fois par l'intérêt que nous inspirant les parents qui vont se séparer de leurs enfants, et par le besoin d'encourager un homme de bien et un savant qui a consacré sa vie à l'éducation du jeune âge.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Deuxième publication.

(649) Le neuf octobre prochain, à dix heures du matin, il sera procédé, sur le lieu où est situé le bâtiment ci-après désigné, à la vente à l'enchère et au comptant, par le ministère d'un commissaire-priseur, d'une maison ou baraque construite en bois et briquetage, assise sur des des en maçonnerie sur un terrain appartenant aux hospices de Lyon, située aux Brotteaux, commune de la Guillotière, cours Lafayette, près le pont du même nom, saisie à la requête du sieur Francoz, au préjudice du sieur François dit Canut. Cette maison est composée de cinq pièces dont deux au nord sur le cours Lafayette, et trois au midi avec croisées vitrées et volets de chaque côté, portes vitrées garnies de volets sur ledit cours, et caveaux au-dessous, ainsi que le tout se contient et comporte.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon.

(650) Mercredi prochain trois octobre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place des Pénitens-de-la-Croix, à Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant des meubles et effets saisis, consistant en banque, tables, chaises, garde-robe, commode, draps, chemises d'hommes et chemises de femmes, ustensiles de charcutier, et autres objets.

(658) Lundi premier octobre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, balance, batterie de cuisine, placards, tables, chaises, garde-paille, matelas, traversins, commodes, glaces, bois de lits, draps, couvertures, secrétaire, rideaux, garde-robe, etc.

(648) Le mardi deux octobre prochain, à dix heures du matin, sur la place de la Boucherie des Terreaux, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers saisis, consistant en commodes, tables, table de jeu, secrétaire, glaces, lits, garde-paille, matelas, tables de nuit, fauteuils, chaises, batterie de cuisine, et différents autres objets; le tout au comptant.

(947) Le mardi deux octobre prochain, à onze heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers saisis, consistant en enclumes, marteaux, à main et à frapper devant, pinces, tisons, soufflets de forger, étaux, établis, roues, plateaux, haches, chaises, tables, commode, batterie de cuisine, et différents autres objets mobiliers; le tout au comptant.

ANNONCES DIVERSES.

(598 4) VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES ET EN DEUX LOTS,

D'une petite maison, caves, hangar, écuries et cour, le tout d'un seul tènement, situés à Vaise, formant l'angle méridional de la Grand'Rue et de celle des Pattes, la plus avantageuse position pour recevoir des constructions;

En l'étude de M^e Coron, notaire, rue du Plâtre, n° 1, le jeudi 11 octobre 1852, 3 heures du soir.

Les immeubles à vendre consistent :

1^o Une petite maison ayant sa façade sur la Grand'Rue, occupée par le sieur Hyverna, boucher, et le sieur Gonin, marchand;

2^o Ecuries, fenils, hangar, caves, cour, puits à eau claire, intarissable et très-salubre;

Le tout contigu, situé à Vaise, à l'angle de la Grand'Rue et de celle des Pattes.

Le premier lot sera composé de la petite maison et de partie des écuries; ce lot aura 35 pieds de roi (soit 11 mètres 56 centimètres) de face sur la rue des Pattes.

Le second lot sera composé de tout le surplus des bâtiments et du terrain qui existent entre le premier et la propriété des mariés Letourneau.

Immédiatement après l'adjudication des lots séparés, ces lots seront réunis, et il sera ouvert des enchères sur la totalité; s'il est fait une offre supérieure ou égale, elle sera préférée.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

D'ici au jour indiqué pour la vente, s'adresser, pour traiter de gré à gré, audit M^e Coron, notaire, rue du Plâtre, n° 1, à l'angle de la place St-Pierre.

VENTE AUX ENCHÈRES ET A L'AMIABLE,

En l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

Le 4 octobre 1852, à l'heure de dix du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, il sera procédé à l'adjudication définitive des immeubles appartenant au sieur Sébastien Dumas, marchand de chevaux à la Guillotière.

Ces immeubles, situés à la Guillotière, consistent en:

1^o Une maison composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et trois étages, située rue St-Clair, n° 4, et une petite cour contiguë;

2^o Un autre corps de bâtiment attenant à cette maison, formant une grande écurie avec un fenil, une petite cour également contiguë.

3^o Et une terre située au territoire de la Bruire, de la contenance de 3 hectares 7 ares 9 centiares (soit 23 bicherées 5/4, ancienne mesure locale.)

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Laforest, dépositaire des titres de propriétés; et autorisé à traiter avant le jour de l'adjudication.

(607 2) A vendre.—1^o Un domaine vignoble situé aux Fouillouses, commune de Juillénas (Rhône), composé de bâtiments de cultivateur, cour, jardin, pressoir, caves et environ 114 coupées méconnaissées de 3 ares 95 centiares de vignes, terres, prés et dépendances, provenant de la succession de Mad. Certine.

2^o Et un autre domaine vignoble situé aux Blémonts, commune de la Ghapelle de Guinchay (Saône-et-Loire) composé de bâtiments, cours, jardins, pressoirs cuves et environ 212 coupées susdites mesure de vignes, prés, terres et dépendances, appartenant au sieur Jean Lorrain, des Thorins.

(652) A vendre. — Une terre, de la contenance de trente-deux bicherées, située à la Mouche, commune de la Guillotière, propre à recevoir toutes sortes d'exploitations; sa proximité de diverses maisons la rend propre à être divisée en jardins.

S'adresser à M^e Rambaud, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 10.

— On demande une somme de 50,000 f., dans l'arrondissement, pour trois années.

S'adresser à M^e Rambaud, notaire.

— Une somme de 10,000 f. à placer en viager sur une tête de 70 ans.

S'adresser à M^e Rambaud, notaire.

(574 3) VENTE PAR ACTIONS DE DEUX GRANDES SEIGNEURIES. Les seigneuries de Roguzno et de Niznion, dans la Galicie-Autrichienne, qui ont un large territoire et des riches revenus, pour lesquelles un rachat de 50,000 ducats en or (560,000 f. de France) est garanti, seront aliénées avec 20,999 autres primes de 5,000, 1,000, 500, 100, etc. etc., ducats, formant un total de 60,000 ducats (720,000 f. de France).

Le 27 novembre 1852.

Ce terme est fixé irrévocablement, et ne sera pas ajourné.

On achète des actions avec le prospectus détaillé 20f de France par pièces; sur cinq prises ensemble, la sixième sera donnée gratuitement, contre de remises sur Paris, ou des billets payables après la réception des actions au chef-bureau de S. N. Frier, à Francfort-sur-Mein.

(613 3) A vendre. — Trois grandes diligences en très-bon état, suspendues sur ressorts, contenant trois places de coupé, six de berline, six de rotonde et trois de banquette d'impériale. Ces voitures sont en remise à Grenoble.

S'adresser à M. Dangain, sellier et charron, rue de Pavie, à Lyon;

Et à M. Lognier, directeur, à Grenoble, des diligences de Valence.

(654) A louer. — Plusieurs bâtiments, parterre et terrasse ombragée, avec source et citerne, situés montée du Chemin-Neuf, n° 45.

Ces objets, formant un seul clos, et dont la vue plonge sur un immense horizon, sont propres à l'établissement d'une maison de santé, d'un grand pensionnat, ou d'un traiteur capable de remplacer le célèbre Berger, attendu qu'il existe une salle propre à recevoir plus de cent convives sur deux rangs, et plusieurs autres salles de 60, 40, 25, 12 couverts, etc. On y peut pratiquer une douzaine de cabinets indépendants. Ce local est contigu à trois compagnies de plus de 500 personnes, dont la clientèle est assurée au locataire s'il sait la mériter. On peut y pratiquer une écurie pour 25 chevaux. Les agencemens et distributions seront faits au gré du locataire.

NOTA. Cet avis a été inséré au Journal du Commerce les 21, 25 et 26 du présent mois.

(651) A louer. — Plusieurs jolies petites chambres garnies fraîchement décorées et indépendantes, du prix de 12 à 15 f. par mois, place des Carmes, n° 2, au 4^m.

(627 2) A vendre. — Une pharmacie bien achalandée dans une ville voisine de Lyon. On donnera à celui qui l'achètera tous les renseignements et facilités possibles, la maison appartenant au vendeur. — Il prendra tels arrangements que désirera l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau.

(545 2) Les personnes qui sont dans le cas de prendre les omnifères pour Villefranche, sont priées de s'adresser place des Carmes, hôtel du Parc, et non place des Terreaux, au commis du bureau des Omnibus, qui se fait un jeu de les envoyer de l'autre côté de l'eau.

(659) Le soi-disant commis du bureau des Omnibus continuera à envoyer de l'autre côté de l'eau les personnes qui lui demanderont des voitures pour Villefranche, ayant des raisons particulières pour le faire. Le directeur du service général des Omnibus, DOMAINE.

(9805 12) AVIS.

Le public apprendra avec intérêt que la pharmacie Colbert (à Paris) a établi un dépôt de son Essence de Salsepareille concentrée, la seule qui ait une juste célébrité, chez M. Aguetant, pharmacien, place Confort, n° 15.

L'Essence de Salsepareille de la pharmacie Colbert, dont on a fait partout des contrefaçons et imitations grossières, est employée avec un succès incontestable pour la guérison radicale des maladies secrètes récentes ou anciennes, des dartres, des affections scorbutiques et scrofuleuses, douleurs rhumatismales et goutteuses, fleurs blanches, et toute acreté de sang annoncée par des démangeaisons, taches et boutons à la peau, teint sans fraîcheur, plombé et couperosé; elle est également le seul remède certain des accidents causés par l'usage du mercure. Le public ne la confondra ni avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, ni avec les préparations anglaises.

Le prix du flacon est de 5 fr. Le prospectus de quatre pages in-4° porte le cachet de la pharmacie Colbert.

(545-6) MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies vénériennes et des diverses maladies de la peau, se vend toujours chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 23, à Lyon. (On fait des envois.)

AVIS.

Pilules Ecossoises D'ANDERSON.

Ces pilules, dont l'efficacité est généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissemens et les migraines, et font disparaître toutes les douleurs du bas-ventre; enfin elles purgent doucement sans causer ni douleurs ni tranchées, tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes les saisons et à tous les instans de la journée sans jamais incommoder.

Prix : 1 f. 60 c. la boîte, avec une instruction détaillée.

Au dépôt, chez M. Gonon, concierge de la poste aux lettres, à Lyon. (656)

AVIS.

PASTILLES PECTORALES

DU

Baume de Tolu,

De HAYNARD, de Londres.

Ces pastilles, avantageusement connues depuis longtemps par leur efficacité dans les rhumes, la toux, l'enrouement, la coqueluche et autres affections de poitrine, se trouvent chez M. Gonon, concierge de la poste.

Prix : 2 f. la boîte. (657)

Maladies Secrètes

Le véritable spécifique pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, telles que dartres, gales, rougeurs, boutons, pustules, écoulemens anciens, fleurs blanches des femmes, etc., etc., se débite toujours à la pharmacie de PERENIN, rue du Palais-Grillet, ou Puits-Pelu, n° 25, à Lyon.

L'évidence prouve constamment qu'un quart de pinte de ce dépuratif (qui ne coûte que cinq francs) a toujours suffi pour la cure parfaite de maladies récentes. (554 5)

Maladies Secrètes ET DARTREUSES.

Le sirop végétal de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. (655)

(543 6) AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPOT A LYON, Place des Célestins, n° 9, au 1^{er} (maison de M. Koch, tailleur).

DES COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, rue St-Honoré, n° 340, à Paris,

En raison du débit considérable que ses articles ont obtenu et des nombreuses demandes qui lui sont faites, demeurera ouvert jusqu'en octobre prochain, et vient de recevoir de Paris un complet et nouvel assortiment des articles suivans, assez avantageusement connus par les éloges si souvent répétés des premiers journaux de la capitale.

1^o Les Eaux noires, blondes et châtain, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et favoris sans aucune préparation; et les Pommades américaines noires et châtain, qui teignent également les cheveux et favoris en toute nuance.

La Crème et l'Eau de Turquie, qui effacent les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchissent à l'instant même la peau la plus brune.

La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître rapidement ainsi que les favoris.

4^o L'Épilatoire du Sévill, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage et des bras, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui corrige la mauvaise haleine, et blanchit admirablement les dents sans en altérer l'émail.

6^o L'Eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse.

Prix : Six francs chaque article; dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon, place des Célestins, n° 9.

(606 2) Les journaux de Paris et de Lyon ont mentionné les nombreuses curés que M. Revel père a faites. Mais parmi les plus extraordinaires, vient, ces jours derniers, celle d'une petite fille âgée de trois ans et demi et qui mérite d'être citée.

Elle était affectée de deux cataractes congéniales.

Cette infortunée était entièrement privée de la vue. Son père, dominé par un vif désir de la lui faire recouvrer, avait eu recours à plusieurs médecins, et tous avaient répondu qu'une opération seule pouvait amener cet heureux résultat.

Désolé, car le père de l'enfant n'ignorait pas combien une opération de la cataracte est souvent funeste, il alla consulter M. Revel père, dont il connaissait l'ancienne pratique dans le traitement des maladies d'yeux.

M. Revel examina la petite malade et découvrit en effet l'existence d'une cataracte, mais cette cataracte n'était point due à l'opacité du cristallin, la cristallin postéro-antérieure était seule affectée; et cette aberration pathologique toute capsulaire n'avait pour cause immédiate que la turgescence de l'artère centrale de la rétine laquelle, par le phlogose de ses ramifications sur la capsule du cristallin, avait déterminé un foyer d'irritation qui en troublait la transparence. M. Revel père assura donc que, par un traitement rationnel, l'enfant guérirait sans opération. Cette promesse ne fut point vaine, et les yeux de la petite aveugle de naissance jouissent maintenant de toute l'intégrité de leurs fonctions. Cette enfant est la fille du sieur Rivière, jardinier chez M. Canard, à la Croix-Rousse, près de la Jolivet-sur-Saône, n° 55, où l'on peut aller la voir.

M. Revel père demeure toujours rue Ecorcheboeuf, n° 29, au 2^e, sur la place des Jacobins, à Lyon.

(6765 12) Tous les journaux ont annoncé la précieuse découverte du docteur Mène-Maurice de Paris contre la surdité (non l'originelle). On regarde comme cures extraordinaires celles de M. Juge de Solognac, ancien maire de Clermont-Ferrand; celle du baron Ventren, sourd depuis 18 ans; celle de M. Nègre, négociant à Nîmes, âgé de 86 ans; celle de M. Delpont, de Clermont-Lodève; celle du général Morgan; celle de Mad. Noblet, rue de Sévres, n° 106, à Paris; elle était sourde depuis 15 ans; celle de M. de Mouilleron, rue de Seine, n° 49, etc. Ces cures sont dues à l'huile acoustique que ce médecin emploie.

Le dépôt est chez M. Aguetant, pharmacien, place des Jacobins, n° 13, à Lyon. Prix : 6 f. le flacon.

Place de la Boucherie-des-Terreaux, n° 1, au 1^{er}, hôtel veuve Bourgoin,

Mad. Dubois, pédicure, arrivant de Paris, extirpe les cors avec dextérité et promet de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Elle reste tout-à-fait dans cette ville. (652)

LIBRAIRIE.

Journal des Enfants, PAR AN, 6 FR.

1 fr. 50 c. en sus pour les départemens, Paraissant les 25 du mois.

Un centime et demi par jour est le prix de ce Recueil, qui contient la matière de 12 volumes ordinaires, destinés à l'enfance, rue Taitbout, n° 14, à Paris. (575 7)

CIRQUE OLYMPIQUE.

Aujourd'hui dimanche, pour la première fois, La Suite de Fra-Diavolo, grande scène tirée de l'opéra de ce nom, avec combats, évolutions, costumes et musique.

A la demande qui en a été faite, la jument perse se distinguera par divers exercices nouveaux.

Le jeune François Loisset, âgé de six ans, fera, pour la première fois, le grand écart sur trois chevaux sans selle.

BOURSE DE LYON.—29 septembre 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 mars. 95f
— fin courant. 96f
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin. 68f
— fin courant 68f65c 50

BOURSE DE PARIS.—27 septembre 1852.

	1 ^{er} Crs.	plus h	plus b	dern.
5 p. 0/0 au compt.	96 10	96 10	95 60	95 60
— fin courant.	96	96	95 55	95 60
EMP. 1851 au compt.	96 25	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
p. 100 au compt.	"	"	"	"
3 p. 0/0 au compt.	68 60	68 50	68	68
— fin courant.	68 50	68 50	68	68
ACTIONS DE LA BANQ.	1660	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	81 25	81 25	80 95	80 95
— fin courant.	81	"	"	"
CORTEZ.	12 1/2	"	"	"
ESPAG. Emp. royal.	76 7/8	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	55	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX . .	"	"	"	"
C ^o HYPOTHÉCAIRE.	"	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI . .	"	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN . .	"	"	"	"
EMPRUNT BELGE . . .	"	"	"	"



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.